



accident sans assurance avec responsabilité partagé

Par **sab.solene**, le **27/09/2019 à 18:06**

Ma fille a eu un accident de la route avec un véhicule non assuré qu'elle a acheté la veille. A la sortie d'un virage, un camion effectuait une manoeuvre de demi-tour et elle est venue s'encastrée sous la remorque. Sur le procès verbal il est mentionné un excès de vitesse qu'elle n'a pas voulu signer. En comparution pour défaut d'assurance, contrôle technique et excès de vitesse elle doit effectuer un stage de sensibilisation à la sécurité routière. Pas de retraits, ni d'amende. L'assurance du transporteur lui réclame une somme colossale correspondant aux réparations de la semi. Pensez vous qu'elle puisse bénéficier d'un recours ? La responsabilité du chauffeur qui faisait demi-tour et qui occupait toute la chaussée est elle bien engagée ? les torts sont il partagés dans la mesure où il est mentionné un excès de vitesse sur le procès verbal de ma fille ? Merci pour vos réponses. Solène.